



Rapport synthèse de la 316^e réunion du conseil syndical (CS) tenue le 26 avril 2018

Pour avoir accès au diaporama de la rencontre

[Cliquez ici](#)

Rapport du comité de négociation

Le professeur René Lesage, vice-président aux relations de travail et porte-parole du comité de négociation, a fait un résumé des rencontres de négociation tenues depuis la dernière réunion du conseil syndical.

Le VPRT a présenté les principaux éléments du 2^e dépôt patronal qui apparaissent toujours comme inacceptables.

Budget 2018-2019, masses salariales et nouveau Clarder

Le Syndicat a également présenté les principaux postes budgétaires de l'UQTR pour l'année 2018-2019.

Les délégués ont aussi été saisis d'une analyse comparative des masses salariales dans les principales constituantes du réseau de l'UQTR. Les résultats démontrent clairement que les sommes que consacre l'UQTR aux masses salariales et plus particulièrement à la masse salariale des professeurs ne sont pas plus importantes qu'ailleurs.

Enfin, il semble que les nouvelles règles de financement des universités annoncées par le gouvernement du Québec favoriseront l'UQTR. Les nouveaux codes académiques aux fins de financement (CAFF), l'ancien Clarder, favoriseront l'UQTR. Le réinvestissement et le nouveau CAFF feront en sorte qu'à la fin de la période de cinq ans (2022-2023) l'UQTR recevra 18,1 M\$ de plus que prévu.

Rejet du 2^e dépôt patronal et recommandation de 20 jours ouvrables de grève

Le conseil syndical a adopté une recommandation du comité exécutif de rejeter le 2^e dépôt patronal.

Les délégués ont également convenu de convoquer une assemblée générale extraordinaire le 6 juin prochain et de recommander aux professeurs et professeures de constituer une banque de 20 jours ouvrables de grève à utiliser à la discrétion du comité exécutif et selon le cheminement de la négociation.

Voici la résolution adoptée par le conseil syndical :

1. **CONSIDÉRANT** l'expiration de la convention collective SPPUQTR-UQTR 2013-2017 le 31 mai 2017;
2. **CONSIDÉRANT** les concessions importantes faites au cours des dernières années par le corps professoral au niveau notamment du plancher d'emploi afin de contribuer au redressement financier de l'UQTR;
3. **CONSIDÉRANT** la volonté des professeurs de protéger la mission de l'UQTR, la qualité de l'enseignement et de la recherche qui s'y déroulent;

4. **CONSIDÉRANT** la volonté des professeurs de protéger la réputation de l'UQTR afin qu'elle conserve sa capacité d'attirer des professeurs et des étudiants de haut niveau;
5. **CONSIDÉRANT** le mandat confié par le Conseil syndical et l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR au comité de négociation du SPPUQTR, les 1^{er} juin et 7 juin 2017 respectivement;
6. **CONSIDÉRANT** le 2^e dépôt patronal du 10 avril 2018 sur les aspects monétaires (salaires, plancher d'emploi et autres);
7. **CONSIDÉRANT** que les demandes patronales compromettent la mission de l'UQTR et mettent en péril la poursuite de son développement et de sa réputation;
8. **CONSIDÉRANT** que les demandes patronales remettent en question les fondements de la convention collective des professeurs et qu'elles impliquent une détérioration importante des conditions de travail de l'ensemble des professeurs;
9. **CONSIDÉRANT** la ferme volonté des professeurs de poursuivre la négociation de la convention collective avec l'employeur sur des bases raisonnables;
10. **CONSIDÉRANT** la recommandation unanime du comité exécutif du SPPUQTR;
11. **CONSIDÉRANT** les explications fournies par les membres du comité exécutif et du comité de négociation du SPPUQTR;
12. **CONSIDÉRANT** les discussions intervenues;

SUR MOTION PRÉSENTÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF, APPUYÉE PAR LE PROFESSEUR BRICE ARMEL ADANHOUNME DU DÉPARTEMENT DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, IL EST RÉSOLU DE :

Rejeter formellement le 2^e dépôt patronal portant sur les clauses à incidence monétaire (salaires, plancher d'emploi et autres);

Recommander à l'Assemblée générale extraordinaire de voter une banque de 20 jours ouvrables de grève à utiliser à la discrétion du comité exécutif du Syndicat selon le cheminement des négociations;

Convoquer une assemblée générale extraordinaire en juin 2018 afin d'entériner les moyens de pression convenus;

Réitérer la volonté du Syndicat de renouveler la convention collective des professeurs et des professeures sur les bases des grandes orientations adoptées par l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR le 7 juin 2017.

Articles du *Nouvelliste* sur la négociation :

<https://www.lenouvelliste.ca/actualites/uqtr-des-journees-de-greve-envisagees-73e11b246e9d6a400d4a181eb8abedb1>

<https://www.lenouvelliste.ca/actualites/uqtr-vers-des-moyens-de-pression-c8ce3cc49dea3397a8c225d27f1a86ab>